

VICOSTONE 



DIRECTIVES DE SANTÉ

POUR LES SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®

Mai, 2025

Table des Matières

PRÉFACE	03
----------------	-----------

INTRODUCTION À LA SILICE CRISTALLINE	04
---	-----------

RISQUES POUR LA SANTÉ DE LA SILICE CRISTALLINE	05
La poussière de silice cristalline respirable peut provoquer une silicose en cas d'inhalation prolongée.....	05
La poussière de silice cristalline respirable peut exacerber les maladies sous-jacentes.....	05
La poussière de silice cristalline peut provoquer une irritation des yeux en cas de contact.	05

PREMIERS SOINS EN CAS D'URGENCE	06
Exposition des yeux.....	06
Exposition de la peau.....	06
Inhalation.....	06
Ingestion.....	06

COMMENT RÉDUIRE AU MINIMUM LA POUSSIÈRE DE SILICE CRISTALLINE ET LA CONTRÔLER	07
Avertissement dans les lieux de travail où les travailleurs sont exposés à la poussière de silice cristalline.....	08
Port de l'équipement de protection individuelle.....	08
Lignes directrices sur les mesures de réduction des poussières de silice dans les installations de traitement et de fabrication.....	10
Instructions d'installation.....	12
Mesures techniques de contrôle des poussières sur le lieu de travail.....	13
Communication sur les dangers de la poussière de silice et formation des travailleurs.....	13
Surveillance de la santé des travailleurs exposés aux poussières de silice.....	14
Surveillance de l'environnement professionnel.....	14

VICOSTONE PROMeut TOUJOURS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN POUR TOUS LES EMPLOYÉS.	15
---	-----------

OBLIGATION DE SE CONFORMER À LA LOI	16
--	-----------

CLAUSe DE NON-RESPONSABILITÉ	17
-------------------------------------	-----------

CONFIRMATION ET ACCORD	17
-------------------------------	-----------

Préface

Avec plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie de la fabrication de comptoirs, nous reconnaissons qu'un environnement de travail sûr et sain est un droit fondamental auquel les employeurs doivent accorder la priorité. Garantir la sécurité sur le lieu de travail est essentiel pour protéger la santé et le bien-être des travailleurs.

Dans le cadre de son engagement à protéger les droits des travailleurs, VICOSTONE, JSC a élaboré ces directives de santé pour les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®. Celles-ci contiennent des quantités variables de silice cristalline et de dioxyde de titane. Un traitement, une fabrication ou une installation incorrects ou une mauvaise application des mesures de sécurité recommandées peuvent avoir des effets néfastes sur la santé.

Ce document fournit des instructions essentielles et de bonnes pratiques pour aider les travailleurs à gérer efficacement et à réduire au minimum l'exposition à la poussière de silice cristalline. Il est conçu dans un format clair et accessible pour promouvoir une manipulation sûre, des pratiques correctes sur le lieu de travail et des normes de sécurité améliorées dans l'industrie de la transformation et de la fabrication de la pierre.



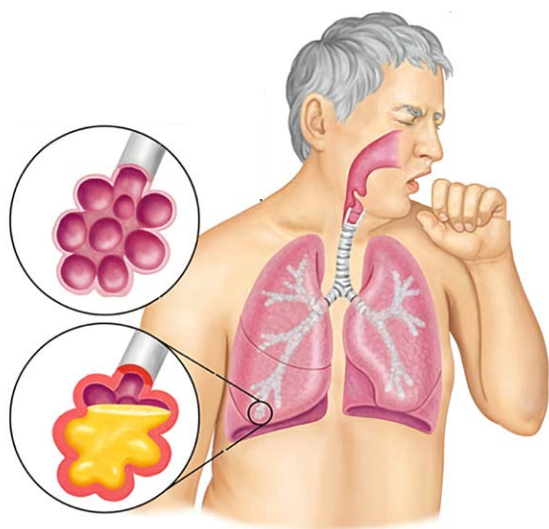
Introduction à la silice cristalline

- La silice est un composé chimique, un oxyde de silicium dont la formule chimique est SiO_2 . La silice existe sous deux formes structurales : cristalline et amorphe. Dans la nature, la silice se trouve principalement sous sa forme cristalline.
- La silice est souvent utilisée pour fabriquer des produits d'usage quotidien, comme le verre, la céramique et les comptoirs, et les matériaux de construction, comme les briques, les tuiles, les dalles, le ciment, la céramique, le béton, etc.
- La silice cristalline est couramment présente dans la nature sous forme de minéraux de quartz et peut être trouvée dans le sable, le granit, le grès, le quartzite et divers autres types de pierres.

Risques pour la santé de la silice cristalline

Les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE® sont sûres pendant le transport, l'entreposage et l'utilisation après l'installation (à condition que les produits ne soient pas endommagés, cassés, fissurés ou autre). Les produits finis sont inodores, stables, ininflammables et ne présentent pas de danger immédiat pour la santé. Toutefois, les activités, comme le forage, le découpage, le meulage, etc., pendant le traitement, la fabrication et l'installation des produits génèrent de la poussière contenant de la silice cristalline, qui peut avoir des effets néfastes sur la santé.

L'OSHA et le NIOSH ont publié un « Hazard Alert » qui se concentre sur l'industrie des comptoirs et fournit des renseignements importants sur les risques d'exposition à la silice cristalline et sur la manière de réduire ces risques. Le document est disponible sur le site <https://www.osha.gov/sites/default/files/publications/OSHA3768.pdf>



La poussière de silice cristalline respirable peut provoquer une silicose en cas d'inhalation prolongée.

La silicose est une maladie pulmonaire qui fait que le tissu pulmonaire entourant les particules de silice piégées réagit, provoquant une inflammation, des cicatrices et une réduction de la capacité d'absorption de l'oxygène. Les travailleurs qui inhalent quotidiennement de la poussière de silice cristalline respirable courent un risque plus élevé de développer une silicose. L'exposition à la poussière de silice cristalline respirable peut également être associée à d'autres maladies, comme le cancer du poumon, la tuberculose, les maladies rénales, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) et l'activation d'infections tuberculeuses latentes.



La poussière de silice cristalline respirable peut exacerber les maladies sous-jacentes.

Il existe un risque d'exacerbation pour les personnes souffrant de maladies respiratoires sous-jacentes lorsqu'elles sont exposées à la poussière de silice cristalline respirable lors du traitement et de la fabrication des produits.



La poussière de silice cristalline peut provoquer une irritation des yeux en cas de contact.

La poussière de silice cristalline générée lors du traitement et de la fabrication des produits peut provoquer des irritations oculaires, comme des brûlures, des rougeurs et des larmoiements.

Premiers soins en cas d'urgence

Les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE® sont inodores, stables, ininflammables et ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Cependant, de la poussière est générée ou peut être générée lors du traitement, de la fabrication et de l'installation des produits, ce qui inclut des tâches, comme le forage, la coupe, le meulage, etc. Les mesures suivantes seront appliquées en cas d'exposition à la poussière :



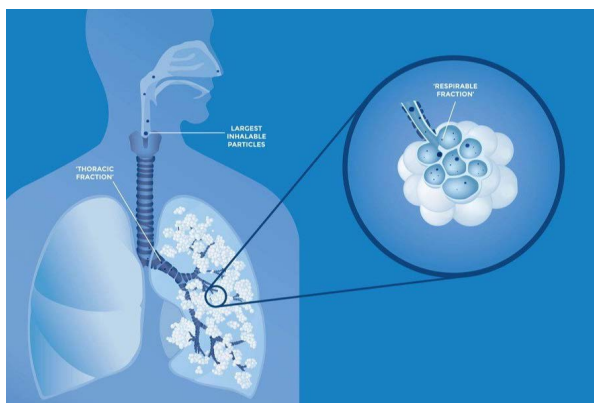
Exposition des yeux

Ne pas se frotter les yeux si de la poussière de silice cristalline pénètre y pénètre. Il faut plutôt rincer immédiatement l'œil sous un jet continu d'eau propre à température ambiante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation après le rinçage, consulter rapidement un médecin pour obtenir un diagnostic et un traitement.



Exposition de la peau

Si la poussière de silice cristalline adhère à la peau ou aux vêtements, nettoyer soigneusement la zone cutanée affectée avec de l'eau propre et du savon, et enlever tout vêtement exposé ou contaminé, en veillant à ne pas contaminer les yeux. Consulter rapidement un médecin pour obtenir un diagnostic et un traitement.



Inhalation

En cas d'inhalation de poussière de silice cristalline alvéolaire et de symptômes d'empoisonnement, comme des étourdissements, des vertiges ou des maux de tête, il est essentiel d'éloigner la personne affectée de la zone dangereuse. Si la respiration devient difficile ou s'arrête, prendre des mesures d'urgence, comme la respiration artificielle ou avertir immédiatement le personnel médical pour qu'il prodigue les premiers soins sur place. Ensuite, il faut emmener la personne affectée au centre de soins de santé le plus proche pour qu'elle soit diagnostiquée et traitée.



Ingestion

En cas d'ingestion de poussières de silice cristalline et de symptômes d'intoxication, comme des nausées, des vertiges, des maux de tête ou des douleurs abdominales, etc., consulter rapidement un médecin dans le centre de soins de santé le plus proche pour obtenir un diagnostic et un traitement.

COMMENT RÉDUIRE AU MINIMUM LA POUSSIÈRE DE SILICE CRISTALLINE OU LA CONTRÔLER

VICOSTONE, JSC propose les mesures suivantes pour réduire au minimum et contrôler l'exposition à la poussière de silice cristalline sur le lieu de travail.

Règles générales

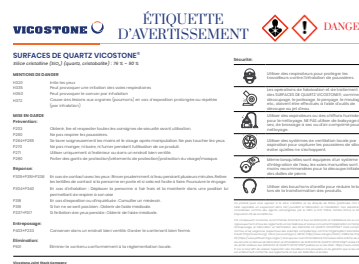
Certains États disposent de programmes approuvés par l'OSHA, dont les normes sont plus strictes. La Californie est un exemple de l'un de ces États et devrait peut-être être citée dans la FS. Ces renseignements sont d'ordre général, et chaque employeur est responsable de prendre des décisions concernant les mesures de protection des employés, comme l'EPI, en fonction de son lieu de travail et de ses activités, et de consulter un hygiéniste industriel ou un autre professionnel qualifié au besoin.

Il faut respecter les lois locales concernant la distribution et l'utilisation de l'EPI.

Avertissement dans les lieux de travail où les travailleurs sont exposés à la poussière de silice cristalline

- Afficher des avertissements dans les lieux de travail où les travailleurs sont exposés à la poussière de silice cristalline. Ces panneaux doivent attirer l'attention des travailleurs sur les risques pour la santé et les mesures de protection contre les effets nocifs de la poussière de silice, en veillant à ce que la réglementation locale soit respectée. En outre, apposer des étiquettes d'avertissement sur les produits présents dans la zone de travail.
- Toutes les opérations, tous les emplois et toutes les étapes qui génèrent de la poussière de silice doivent être identifiés et communiqués aux travailleurs.
- Équiper et entretenir des dispositifs qui réduisent au minimum la production de poussière de silice, notamment : systèmes d'extraction et de traitement des poussières, machines de découpe à l'eau, machines de broyage à l'eau, machines combinées de découpe et d'extraction des poussières, etc.

**ZONE DE TRAVAIL EXPOSÉ
À LA SILICE CRISTALLINE**
Utiliser un respirateur



Port de l'équipement de protection individuelle

SÉLECTION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les personnes exposées à la poussière de silice cristalline doivent être équipées d'un EPI approprié et l'utiliser conformément aux instructions du fabricant :

- Protection respiratoire :** Utiliser des respirateurs pour protéger les travailleurs contre l'inhalation de poussières. Lors du choix, du port et de l'utilisation des respirateurs, il convient d'être prudent et de les utiliser conformément aux instructions du fabricant. La qualité minimale requise pour les respirateurs est le type de respirateur adapté à l'environnement de traitement, de fabrication et d'installation et approuvé par le NIOSH ou une protection équivalente conforme à la norme de protection respiratoire de l'OSHA (29 C.F.R. § 1910.134); ou des dispositifs filtrants contre les particules (EN 143), tels que les filtres P2 (éliminant au moins 94 % des particules en suspension dans l'air, code couleur : blanc) et les filtres P3 (éliminant au moins 99,95 % des particules en suspension dans l'air, code couleur : blanc), ou toute protection équivalente conforme à la législation locale applicable en vigueur.
- Protection des yeux/du visage :** Lors du traitement, de la fabrication et de l'installation des produits ou d'autres activités susceptibles de générer de la poussière, des lunettes de protection doivent être utilisées avec des exigences de qualité conformes à la norme de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage (29 C.F.R. § 1910.133), et à la norme ANSI/ISEA Z87.1-2010. En outre, il est conseillé d'éviter de porter des lentilles de contact dans les zones de travail, car elles peuvent absorber des substances irritantes.
- Protection de la peau :** Pendant les activités de traitement, de fabrication et d'installation, utiliser l'EPI corporel approprié pour le travail, notamment : des vêtements de protection à manches longues, des gants de protection (répondant au minimum aux exigences de la norme EN388:2003 lors de la manipulation de bords tranchants ou rugueux) et des chaussures à embout d'acier pour soulever les produits.
- Mesures d'hygiène :** Se laver les mains et le visage après avoir terminé le travail et avant de fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Règles générales

Port de l'équipement de protection individuelle

REMARQUES GÉNÉRALES

- Consulter un expert en santé et sécurité au travail pour choisir la protection respiratoire appropriée en fonction de la concentration de poussière de silice que les travailleurs risquent d'inhaler.
- En cas d'utilisation de plusieurs EPI, s'assurer de leur compatibilité (afin de ne pas compromettre leur efficacité individuelle).
- Suivre les instructions du fabricant lors de l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire.
- Tenir des registres d'utilisation (comme les registres d'attribution de l'EPI, les registres de qualité de l'EPI, etc.), fournir de la formation et assurer l'entretien.
- Utiliser un respirateur bien ajusté pour s'assurer que le respirateur est correctement fixé au visage.
- Outre l'utilisation d'EPI, les employeurs doivent contrôler et prendre des mesures opportunes pour s'assurer que la concentration de poussière de silice dans l'environnement de travail ne dépasse pas la limite d'exposition professionnelle fixée par la réglementation locale.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION RESPIRATOIRE COURAMMENT UTILISÉ

Les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisé (APREM) et les masques antipoussières sont les dispositifs les plus souvent utilisés. Les instructions du fabricant de l'EPI précisent généralement les capacités de filtration des poussières, les instructions d'utilisation et la durée d'utilisation autorisée. Si de telles instructions ne sont pas disponibles, il est recommandé de consulter un expert.

Quand faut-il utiliser un masque antipoussières?

- Lors de la transformation et de la fabrication manuelle de produits dans l'usine.
- En cas d'exposition à des sources générant des poussières de silice.
- Sur les sites d'installation où les activités génèrent des poussières de silice.



Quand faut-il utiliser des appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisé (APREM)?

- Si un travailleur impliqué dans le traitement et la fabrication de produits porte une barbe qui affecte l'étanchéité lors de l'utilisation d'un masque antipoussières.
- Si la capacité de filtration des poussières de tout autre EPI est insuffisante ou s'il est nécessaire de remplacer plusieurs EPI intégrés (comme des masques, des lunettes, etc.).
- Lors de travaux dans des espaces confinés, lorsque la concentration d'oxygène dans l'environnement de travail se situe en dehors de la plage autorisée par la législation locale.



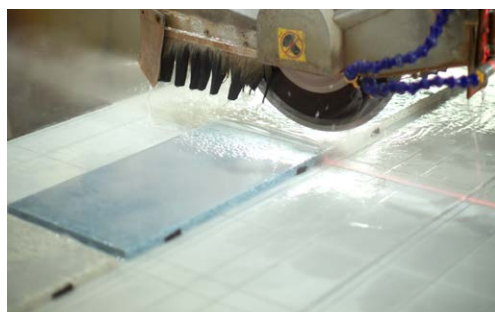
Règles générales

Lignes directrices sur les mesures de réduction des poussières de silice dans les installations de traitement et de fabrication

L'employeur qui s'engage dans la fabrication et le traitement de pierre manufacturée a la responsabilité de mettre en œuvre des contrôles techniques ou d'ingénierie appropriés et de déterminer et d'utiliser les ressources disponibles concernant les pratiques exemplaires. Toujours traiter, fabriquer et installer les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE® dans des zones bien ventilées, en veillant à ce que la concentration de poussière de silice cristalline respirable (SiO_2) soit inférieure aux limites d'exposition admissibles indiquées dans la fiche de données de sécurité; et utiliser des méthodes humides et des équipements de traitement, de fabrication et d'installation dotés de fonctions de collecte ou d'aspiration des poussières pendant le traitement, la fabrication et l'installation afin de minimiser la production de poussières.

SÉLECTION DE L'ÉQUIPEMENT POUR LA TRANSFORMATION ET LA FABRICATION :

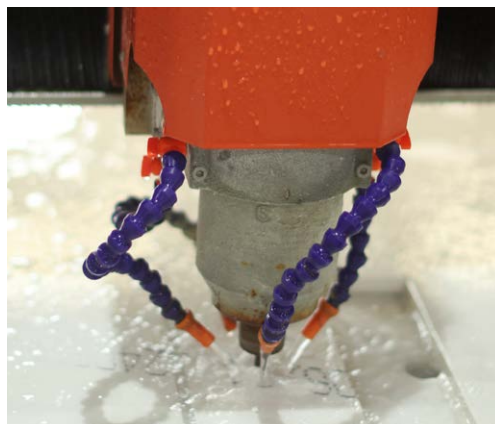
- Le traitement et la fabrication des SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®, comme le découpage, le polissage, le perçage, le meulage, etc., doivent être effectués à l'aide d'outils de pulvérisation d'eau. Il est également important de prêter attention aux risques électriques et de recommander à tous les travailleurs de porter des bottes en caoutchouc.
- Les outils, comme les machines à commande numérique, les outils manuels et les scies manuelles dotés d'un dispositif intégré de suppression des poussières d'eau, doivent être utilisés comme méthode efficace de contrôle des poussières de silice. Le processus de dépoussiérage par voie humide réduit considérablement l'exposition des travailleurs à la poussière de silice par inhalation, ingestion, contact avec la peau et exposition des yeux.
- Les rideaux d'eau doivent être utilisés comme méthode de réduction et de contrôle des poussières.



ÉQUIPEMENT CONVENABLE POUR LA TRANSFORMATION ET LA FABRICATION :

MACHINES À COMMANDE NUMÉRIQUE

- L'usinage CNC (commande numérique par ordinateur) est un processus de fabrication dans lequel un logiciel préprogramme le mouvement des outils et des machines dans une usine. Ces machines sont utilisées pour découper automatiquement des dalles de pierre.
- L'utilisation de machines CNC est comparable à l'utilisation d'une découpeuse à jet d'eau ou d'une scie automatique.
- Fermer les portes de sécurité des machines CNC pour empêcher la dispersion de la poussière et créer une distance entre les opérateurs et la source de poussière.



Règles générales

Lignes directrices sur les mesures de réduction des poussières de silice dans les installations de traitement et de fabrication

ÉQUIPEMENT CONVENABLE POUR LA TRANSFORMATION ET LA FABRICATION :

OUTILS MANUELS

- Ces outils sont utilisés pour le traitement manuel et la fabrication (p. ex. le perçage, la coupe et le polissage des dalles de pierre) après la coupe initiale. Lors de l'utilisation d'outils manuels, le travailleur se trouve à proximité de la source de poussière. Par conséquent, pour réduire la dispersion des poussières, il faut :
 - Contrôler les projections d'eau à l'aide d'un bouclier ou d'une bâche en plastique pendant la coupe.
 - Ajuster la quantité d'eau pulvérisée pour réduire la production de poussière.

SCIES MANUELLES

- Même lorsqu'elles sont équipées d'un système d'intégration de l'eau, les scies manuelles sont moins recommandées pour la coupe des dalles de pierre initiales (p. ex. les scies à pont) pour les raisons suivantes :
 - Les opérateurs se trouvent à proximité de la source de poussière; il n'y a pas de portes de sécurité pour empêcher la dispersion de la poussière; ces machines sont moins précises et plus lentes que les machines à commande numérique.
 - Les travailleurs qui utilisent des scies manuelles sont souvent exposés à des niveaux plus élevés de poussière de silice que ceux qui utilisent des machines à commande numérique.

INSPECTION ET ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT

- Inspecter visuellement l'équipement et les sources d'eau pour détecter tout signe de dommage avant de les utiliser.
- Entretenir régulièrement l'équipement conformément aux directives du fabricant.
- Conserver les rapports d'inspection pendant une période appropriée, conformément à la réglementation fédérale et locale.

HYGIÈNE ET NETTOYAGE

- NE PAS utiliser le balayage à sec ou l'air comprimé pour nettoyer les vêtements ou les surfaces lorsque ces activités peuvent exposer les travailleurs à la poussière de silice.
- Entretenir régulièrement tout l'équipement conformément aux directives du fabricant.
- Nettoyer les sols de la zone de travail à l'aide de tuyaux d'eau à basse pression ou par balayage humide, en veillant à ce que la zone de travail soit propre à la fin de chaque période de travail.
- Remplacer l'eau fréquemment si l'on utilise un système d'eau fermé.

Règles générales

Instructions d'installation



Le produit fini est un produit inerte et stable qui ne libère pas de matières dangereuses sous sa forme entièrement intacte. Il est donc conseillé d'effectuer toutes les tâches de traitement et de fabrication dans l'usine afin d'éviter de générer des poussières de silice sur le site d'installation.

AVANT L'INSTALLATION

- Préparer les produits qui ont été traités et fabriqués conformément aux dessins de conception.
- Dépoussiérer la surface des produits avant de les transporter sur le site d'installation.

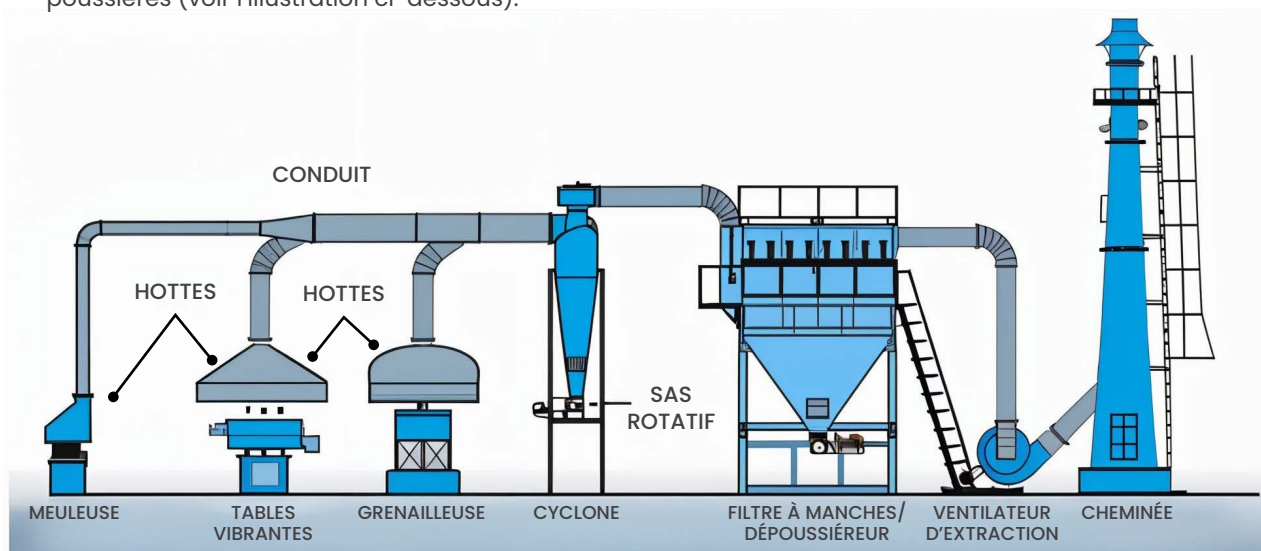
PENDANT L'INSTALLATION

- Lorsque l'on effectue des opérations liées à la transformation et à la fabrication de produits sur le site d'installation, il faut :
 - Exécuter le processus à l'extérieur, en utilisant des outils avec de l'eau intégrée.
 - S'il n'y a pas d'espace extérieur, arrêter et sceller le système de climatisation ou de chauffage local, et utiliser des outils équipés de collecteurs de poussière reliés à des filtres à particules à haute efficacité.
 - Pendant l'installation, nettoyer la zone de travail en utilisant des méthodes humides ou des aspirateurs équipés d'un filtre HEPA ou d'un filtre à air qui répond aux exigences de la norme OSHA sur la silice cristalline, conformément à 29 C.F.R. § 1910.1053(h)(1).
- Nettoyage de la surface du produit : Utiliser de l'eau pour nettoyer la surface des produits ou utiliser les solutions de nettoyage recommandées par VICOSTONE, JSC.
- Nettoyage de la zone d'installation : Utiliser des aspirateurs ou un balayage humides, etc.
- Nettoyage des outils : Utiliser des aspirateurs ou des chiffons humides pour le nettoyage.
- NE PAS utiliser de balayage à sec, de brossage à sec ou d'air comprimé pour le nettoyage.

Règles générales

Mesures techniques de contrôle des poussières sur le lieu de travail

- Utiliser des systèmes de ventilation locale par aspiration pour capturer les poussières de silice et éviter qu'elles ne s'échappent.
- Installer des systèmes de dépoussiérage sur les machines et les équipements susceptibles d'émettre des poussières (voir l'illustration ci-dessous).



- Isoler et maintenir à distance les zones génératrices de poussières :
 - Maintenir une distance de sécurité entre les travailleurs utilisant des outils électriques portatifs et les autres travailleurs sur le lieu de travail afin d'éviter l'exposition à la poussière de silice.
 - Prévoir des obstacles physiques entre les travailleurs et les différents postes de travail afin d'empêcher le brouillard d'eau contaminé par la silice de se déplacer vers d'autres zones de travail ou vers d'autres travailleurs.
 - Veiller à ce que les poussières de silice déposées ne puissent pas se disperser dans des zones propres ou à l'extérieur de la zone de travail.

Communication sur les dangers de la poussière de silice et formation des travailleurs

Veiller à ce que tous les travailleurs soient formés et informés sur les points suivants :

- Renseignements sur les risques pour la santé liés à l'exposition à la poussière de silice.
- Instructions pour le respect de la signalisation dans les zones de travail contenant de la poussière de silice.
- Instructions relatives à l'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir travaillé avec des matériaux contenant de la silice et mettre des vêtements propres avant de quitter le lieu de travail.
- Sensibilisation à l'importance des mesures de contrôle technique, de l'hygiène personnelle et de la prise de mesures visant à réduire l'exposition à la poussière de silice.
- Instructions pour l'utilisation et l'entretien de l'équipement de protection individuelle.
- Tâches précises sur le lieu de travail pouvant entraîner une exposition à la silice cristalline par inhalation.
- Objectif et description du programme d'exams de santé réguliers dans la section 7 du présent document.
- Contenu des directives de santé relatives à la silice cristalline.
- Fournir gratuitement une copie de ces directives à chaque travailleur couvert par cette section.

Règles générales

Surveillance de la santé des travailleurs exposés aux poussières de silice



- Les travailleurs exposés à la poussière de silice doivent être examinés pour détecter les maladies professionnelles après la signature des contrats de travail, avant l'organisation des tâches, périodiquement pendant le travail et avant de quitter l'emploi, comme le stipulent les lois locales.
- L'examen de santé porte sur le système respiratoire et d'autres indicateurs médicaux, conformément à la législation locale.
- Les autres contrôles de santé sont conformes aux exigences en vertu des lois locales.

Surveillance de l'environnement professionnel

- L'unité chargée de la surveillance doit satisfaire aux exigences de capacité totale stipulées par les lois locales.
- La fréquence de mise en œuvre est fonction de la réglementation locale.
- Les résultats de la surveillance de la concentration de poussière de silice dans l'environnement de travail servent de base pour déterminer si la zone de travail dépasse la limite autorisée. En fonction de ces données, des méthodes appropriées sont mises en place pour réduire la concentration de poussière de silice, en veillant à ce qu'elle ne dépasse pas la limite autorisée par la réglementation locale.



VICOSTONE PROMET TOUTJOURS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN POUR TOUS LES EMPLOYÉS.

VICOSTONE, JSC encourage également tous les travailleurs à prendre conscience de leurs droits en établissant et en maintenant un environnement de travail sûr. Tous les travailleurs ont le droit de :

- Travailler dans des conditions ne présentant pas de risques pour la santé.
- Demander tout l'EPI nécessaire.
- Exiger des mesures de contrôle appropriées pour réduire l'exposition à la poussière de silice, comme la pulvérisation d'eau, la collecte et le traitement des poussières et la ventilation du lieu de travail.
- Recevoir des renseignements et une formation sur les risques en milieu de travail, les méthodes de prévention et les normes OSHA applicables à leur lieu de travail.
- Être informé des résultats du contrôle de l'environnement de travail.
- Exercer leurs droits en vertu de la loi sans subir de représailles ou de discrimination.

Obligation de se conformer à la loi

Ce manuel est considéré comme l'un des documents de directives pour les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®. Tous les transformateurs et fabricants de ces produits savent qu'ils sont tenus de prendre connaissance et de se conformer aux instructions contenues dans ce document.

Les transformateurs, les fabricants et les installateurs doivent savoir que les SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®, ainsi que d'autres produits à base de pierre, contiennent de la silice cristalline. Sous forme de poussière respirable, la silice cristalline est classée comme substance dangereuse et est listée dans la Proposition 65 de la Californie. Elle est associée à des maladies pulmonaires, comme la silicose, la tuberculose, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), les maladies rénales, le cancer et la déficience du système immunitaire, si des mesures de prévention et de protection adéquates ne sont pas mises en œuvre.

Par conséquent, tous les transformateurs, fabricants et installateurs sont tenus de respecter tous les règlements, règles, ordonnances et lois, locales et autres, relatives à l'utilisation, à la manipulation, à l'entreposage, à la fabrication et à l'élimination des SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®. VICOSTONE, JSC recommande aux transformateurs, aux fabricants et aux installateurs de respecter strictement les exigences établies par l'Organisation internationale du travail (<http://www.ilo.org>), la liste Proposition 65 de Californie, l'Occupational Safety and Health Administration (www.osha.org), l'U.S. National Institute for Occupational Safety and Health (<http://www.cdc.gov/niosh/>), et le Réseau européen sur la silice (<http://www.nepsi.eu>), ainsi que les recommandations décrites dans la fiche de données de sécurité, le Manuel de fabrication et d'installation, et les directives de santé relatives à la silice cristalline publiées par VICOSTONE, JSC de temps à autre, et ce guide pour aider à contrôler l'exposition à la poussière de silice et minimiser les risques pour la santé.

Responsabilité des distributeurs

- Fournir des renseignements à leurs partenaires (notamment, les distributeurs, les fabricants, les installateurs et les clients), employés et autres entrepreneurs sur les risques d'exposition à la poussière de silice cristalline, y compris la réglementation locale pour le contrôle de la poussière de silice cristalline, les recommandations de ce guide, et d'autres renseignements/instructions recommandés publiés/fournis par VICOSTONE, JSC.
- Respecter les règlements et lois en vigueur relatives à l'importation, à la vente et à la distribution des produits dans les pays où les distributeurs exercent leurs activités.

Responsabilité des fabricants et des installateurs (employeurs)

- Comprendre et respecter rigoureusement tous les règlements, lois, règles et normes applicables en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, ainsi que les recommandations contenues dans ce guide, la fiche de données de sécurité et d'autres renseignements et instructions recommandés et publiés ou fournis par VICOSTONE, JSC.
- Évaluer régulièrement les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement sur le lieu de travail, et prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les risques pour la santé en cas d'exposition à la poussière de silice.
- Fournir l'EPI approprié et s'assurer que leurs travailleurs les utilisent, conformément à la réglementation locale en vigueur, afin de réduire au minimum les risques pour la santé en cas d'exposition à la poussière de silice.
- Veiller à ce que les travailleurs utilisent systématiquement un EPI approprié pour se protéger d'une exposition potentielle à la poussière de silice cristalline.
- Informer les travailleurs sur les risques et les mesures de sécurité liés à la silice cristalline, en utilisant des ressources comme le présent document et d'autres renseignements pertinents.
- S'assurer que les niveaux de poussière de silice cristalline sont inférieurs aux limites fixées par la réglementation locale.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans le présent document reposent sur les données disponibles à la date de sa rédaction. À notre connaissance, ces données sont exactes et fiables.

Le fait de fournir ces renseignements ne doit pas être considéré comme pouvant remplacer ou substituer tout avis d'expert ou la réglementation locale. Les transformateurs, fabricants et installateurs ne doivent pas considérer les renseignements contenus dans les présentes comme une explication des lois, des règlements ou des normes en vigueur. Au contraire, ils doivent évaluer de manière indépendante la pertinence de ces renseignements par rapport à leurs objectifs et circonstances spécifiques. Pour préserver la santé et la vie de tous les travailleurs exposés à la poussière de silice, les transformateurs, les fabricants et les installateurs doivent consulter des conseillers locaux en matière de santé et de sécurité au travail pour connaître les mesures de sécurité précises à mettre en œuvre dans leur environnement de travail.

Les transformateurs, les fabricants et les installateurs sont entièrement responsables de la santé et de la sécurité au travail de leurs employés, y compris en ce qui concerne les risques liés à la silice cristalline. Cette responsabilité englobe la compréhension et le respect total des règlements et des normes de sécurité du travail conformément aux lois locales.

Étant donné que les renseignements contenus dans ce document peuvent être applicables dans des conditions indépendantes de notre volonté, VICOSTONE, JSC ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages résultant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce guide.

VICOSTONE, JSC se réserve le droit de modifier les présentes ou leur version électronique à tout moment, et ce, sans préavis. Il incombe aux consommateurs de consulter ou de contacter VICOSTONE, JSC pour obtenir la dernière version ou les dernières mises à jour.

Confirmation et accord

Veuillez inscrire vos coordonnées et envoyer ce formulaire par courriel à info@vicostone.com ou à votre distributeur direct.

Formulaire de réception :

Directives de santé relatives aux SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®, 2025.

À qui de droit,

Je, soussigné, confirme par la présente avoir reçu les ***Directives de santé relatives aux SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE® QUARTZ, 2025*** ci-jointes.

NOM DU TRANSFORMATEUR/FABRICANT/INSTALLATEUR.....

CONFIRMATION DU TRANSFORMATEUR/FABRICANT/INSTALLATEUR : (*Signature du représentant légal/ autorisé et/ou sceau de l'organisation (le cas échéant)*).....

DATE :/...../.....



Numériser le QR pour explorer notre site Web.

VICOSTONE JOINT STOCK COMPANY

Site Web : www.vicostone.ca/fr-ca | Courriel : info@vicostone.com | Tél. : +842 433 685 826

Télécopieur : +842 433 686 652 | Suivez-nous :     